Domaines & Musées départementaux
FINISTÈRE • PENN-AR-BED

REGLEMENT DE CONSULTATION

Marché public de services

[1]

ACCORD-CADRE A PRIX MIXTES

EMBALLAGE, TRANSPORT ET INSTALLATION DES ŒUVRES D'ART POUR L'EXPOSITION « PEINTURES DES LOINTAINS » ABBAYE DE DAOULAS

Date limite de remise des offres :

Lundi 14 décembre 2026 - 12 h 00

ATTENTION
Cette consultation est entièrement dématérialisée.

SEULES LES OFFRES ÉLECTRONIQUES SONT ACCEPTÉES

Votre réponse à la présente consultation devra se faire de manière électronique par le biais de la salle des marchés MEGALIS BRETAGNE.

Pensez à vérifier la compatibilité de votre poste en effectuant dès à présent le test de configuration proposé par la plateforme.

[1] Cette exposition a été conçue par le musée du quai Branly – Jacques Chirac

Règlement de consultation

Sommaire

ARTICLE 1 ACHETEUR 3

ARTICLE 2 OBJET DE LA CONSULTATION 3

2.1 OBJET DE LA CONSULTATION 3
2.2 PROCEDURE DE PASSATION 3
2.3 FORME DU MARCHE 3
2.4 TYPE DE CONTRAT 3

ARTICLE 3 DISPOSITIONS GENERALES 4

3.1 DECOMPOSITION DU MARCHE 4
3.2 DUREE DU MARCHE ET DELAIS D'EXECUTION 4
3.4 VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES 5
3.5 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES 5
3.6 CLAUSES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES 5
3.6.2 CLAUSE ENVIRONNEMENTALE 5
3.7 FORME JURIDIQUE DE L'ATTRIBUTAIRE 6

ARTICLE 4 DOSSIER DE CONSULTATION 6

4.1 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION 6
4.2 MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION PAR VOIE ELECTRONIQUE 6
4.2 MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION 6
4.3 VISITE DES LIEUX ET CONSULTATION DE DOCUMENT SUR SITE 7

ARTICLE 5 PRESENTATION DES REPONSES PAR LES CANDIDATS 7

ARTICLE 6 JUGEMENT DES PROPOSITIONS 12

6.2.1 PRIX DES PRESTATIONS : 13
6.2.2 VALEUR TECHNIQUE DE L'OFFRE : 14

ARTICLE 7 CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS 14

ARTICLE 8 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES 16

ARTICLE 1 ACHETEUR

Pouvoir adjudicateur :

Établissement Public de Coopération Culturelle *Domaines & Musées Départementaux, Chemins du Patrimoine en Finistère,*
Représenté par son directeur général, M. Jean-François FRANCK
Abbaye de Daoulas
21 rue de l'Eglise
29460 DAOULAS

ARTICLE 2 OBJET DE LA CONSULTATION

2.1 Objet de la consultation

La présente consultation porte sur les prestations suivantes : **Emballage, transport et installation des œuvres d'art pour l'exposition « Peintures des lointains » présentée à l'abbaye de Daoulas du 04 juin au 28 novembre 2027.**

Références à la nomenclature européenne (CPV) : Objet principal : 60100000-9 Service de transport routier

Lieux d'exécution : Domaine départemental de l'Abbaye de Daoulas, 21 rue de l'Église, 29460 DAOULAS

L'installation et la désinstallation des œuvres fera l'objet d'une Prestation Supplémentaire Eventuelle.

2.2 Procédure de passation

Le présent **marché à procédure adaptée** ouvert est soumis aux dispositions des articles R. 2123-1 à R. 2123-7 du code de la commande publique.

2.3 Forme du marché

La consultation donnera lieu à un accord-cadre à prix mixtes correspondant pour partie à un accord-cadre à bons de commande (frais de convoiements) et pour partie à un marché ordinaire (transport et installation des œuvres).
Les caractéristiques techniques principales du présent marché figurent au cahier des clauses techniques particulières (CCTP) du marché.

L'accord-cadre à bons de commande est passé par un pouvoir adjudicateur avec montant maximum de commandes, sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande, en application de l'article R2162-2 alinéa 2 et R2162-13 à R2162-14 du code de la commande publique

2.4 Type de contrat

L'accord-cadre mono attributaire à prix mixtes est passé en application des articles R. 2123-1 à R. 2123-7, R. 2162-1 à R. 2162-6 et R. 2162-13 à R. 2162-14 du code de la commande publique.

Il donnera lieu, pour la part à prix unitaires, à l'émission de bons de commande en application des prix indiqués sur le Bordereau des Prix Unitaires (BPU).

ARTICLE 3 Dispositions générales

3.1 Décomposition du marché

3.1.1 Allotissement

Il n'est pas prévu de décomposition en lots. En application de l'article L. 2113-11 2° du Code de la Commande Publique, l'Acheteur a décidé de ne pas allotir le présent marché. La dévolution en lots séparés est impossible techniquement et serait financièrement plus coûteuse.

3.1.2 Tranches

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

3.1.3 Phases

Les prestations sont réparties en quatre phases :

Phase	Objet	Période
Phase 1	Emballage, transport « aller » des œuvres	De la notification au vendredi 14 mai 2027 : - Livraison des œuvres le 14 mai
Phase 2	Déballage et Installation des œuvres	Semaine 20 et 21 :
Phase 3	Désinstallation des œuvres et emballage des œuvres	Semaines 48 et 49
Phase 4	Transport retour et déballage des œuvres	De la semaine 49 au 31/12/2027

3.1.4 Montants

Transport des œuvres : prix global et forfaitaire

Frais de convoiements :

S'agissant d'un accord-cadre s'exécutant par l'émission de bons de commande, le montant des prestations hors taxes sera susceptible de varier, dans les limites suivantes, et pour la durée totale du marché :

Montant minimum HT et TTC	Montant maximum HT	Montant maximum TTC
Sans montant minimum	5000.00 €	6000.00€

3.2 Durée du marché et délais d'exécution

L'accord-cadre débutera à la notification et prendra fin le 31/12/2027, après la restitution des œuvres.

La notification actera le démarrage de la phase 1.

Les délais d'exécution sont indiqués au planning prévisionnel indiqué dans le Cahier des Clauses Techniques particulières.

Le Titulaire devra respecter ces délais.

3.3 Négociation :

Les candidats sont avertis que la phase de négociation n'est qu'éventuelle et que la personne publique attend d'eux leur meilleure proposition dès la remise des offres. Le marché pourra donc être attribué sur la base des offres initiales sans négociation.

La négociation sera dématérialisée via la plateforme MEGALIS BRETAGNE.

3.4 Variantes et Prestations Supplémentaires Eventuelles

3.4.1 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

3.4.2 Prestations Supplémentaires Eventuelles

Installation et désinstallation des œuvres : Les Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE) indiquées ci-dessous devront **obligatoirement** être chiffrées par les candidats (dans son devis et dans l'acte d'engagement.)

L'absence de réponse à cette PSE vaudra irrégularité de l'offre même si l'option n'est pas retenue par le pouvoir adjudicateur.

- **PSE 1 « Installation et désinstallation des œuvres** » :

Installation/ Désinstallation des œuvres conformément aux attentes du CCTP.

La PSE dénommée : « **Installation et désinstallation des œuvres** » sera traitée de la façon suivante: Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de retenir ou non ces prestations. S'il décide de la retenir, la PSE sera obligatoirement levée avant la signature du marché.

3.5 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

3.6 Clauses sociales et environnementales

3.6.1 Clause sociale

Sans objet

3.6.2 Clause environnementale

La présente consultation fera l'objet d'une clause environnementale : écoconduite et gestion des déchets.
Il n'est pas demandé au candidat de présenter la démarche environnementale de son entreprise mais des mesures précises liées à la réalisation de la prestation demandée.
Les solutions proposées seront valorisées uniquement si celles-ci vont au-delà de la réglementation applicable et sont justifiées preuve à l'appui.

En l'absence de justificatif valable, la note pourra être dégradée.

3.7 Forme juridique de l'attributaire

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur. En cas de groupement conjoint, le pouvoir adjudicateur imposera que le mandataire soit solidaire des autres membres du groupement.

Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article R2142-21 du code de la commande publique.

ARTICLE 4 Dossier de consultation

4.1 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- Les annexes administratives (DC1-DC2-DC4)
- 01. Règlement de Consultation (R.C.)
- 02. L'Acte d'Engagement (A.E)
- 03. Cadre de mémoire technique
- 04. Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.),
- 05. Bordereau des Prix Unitaires et Devis Estimatif (frais de convoiement)
- 06. Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P) et ses annexes :
  - Annexes « Œuvres et prêteurs » phases 1 à 4 + Tableau général des collections + tableaux des coordonnées prêteurs
  - Consignes de déchargement

4.2 Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Conformément à l'article R2132-2 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante : http://www.e-megalisbretagne.bzh .

Sur la page d'accueil, sélectionnez :
« Recherche avancée »
Sur l'écran de recherche avancée, dans le champ « Référence » indiquez :

27-1-TRANSPORT-EXPO-LOINTAINS

Aucun dossier papier ne sera transmis, le retrait des dossiers devra se faire exclusivement sur la plateforme Megalis.

Les entreprises ne sont pas tenues de s'authentifier sur le site mais il leur est conseillé d'indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

4.2 Modification de détail au dossier de consultation

Le maitre d'ouvrage se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Le délai de 6 jours est décompté à partir de la date d'envoi.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

4.3 Visite des lieux et consultation de document sur site

Sans objet.

ARTICLE 5 Présentation des réponses par les candidats

Les documents remis par les candidats seront intégralement rédigés en langue française et exprimés en Euro.

Si les documents exigés au titre de la candidature ou de l'offre et fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français.

5.1 Contenu de la candidature et de l'offre

Le dossier de candidature vise à garantir que le candidat dispose de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle et des capacités économiques financières, techniques et professionnelles nécessaires à l'exécution du marché.

Le candidat devra fournir un dossier complet comprenant :

Présentation de la candidature :

- **Formulaires ou DUME :**

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires **DC1** (lettre de candidature) et **DC2** (déclaration du candidat ci-joint au présent dossier de consultation.

Ils peuvent aussi utiliser le service Document Unique de Marché Européen (DUME) disponible sur la salle des marchés Megalis.

DUME

La réponse par le Document Unique de Marché Européen (DUME -) est fortement recommandée.

Le DUME est un formulaire standard de l'Union Européenne qui peut être utilisé pour candidater aux marchés publics.

Pour renseigner votre DUME, il vous suffit de choisir le DUME comme modalité de réponse (dans l'onglet dépôt). Le DUME est notamment pré-rempli sur la base du numéro SIRET.

Il permet de :
• bénéficier d'une reprise des données légales de l'entreprise (raison sociale, adresse, mandataires sociaux) ;
• bénéficier d'une reprise des données concernant la taille de l'entreprise et son chiffre d'affaires global ;
• d'attester du respect des obligations sociales et fiscales grâce à une requête automatisée auprès des administrations concernées (DGFIP, ACOSS).

Il appartiendra au candidat de compléter les autres informations.

Le DUME rend également possible la récupération automatique de certaines attestations à fournir lors de l'attribution du marché. Ces attestations sont récupérées dès la validation du formulaire et l'entreprise est libre de les utiliser ou non.

- **Le candidat fournira par ailleurs les éléments suivants :**

Si la candidature est présentée sous la forme d'un groupement momentané d'entreprises :
Identification de l'ensemble des membres du groupement
Forme du groupement
Habilitation du mandataire
Par ailleurs, les éléments relatifs à la situation juridique et aux capacités économiques, techniques et professionnelles demandés ci-dessous doivent être fournis pour chaque membre du groupement
Renseignements concernant la situation juridique du candidat tels que prévus aux articles R. 2142-3 et R. 2142-4 du code de la commande publique :
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du code de la commande publique
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
Capacité économique et financière du candidat :
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles
Capacités techniques et professionnelles du candidat :
- Liste des services exécutés au cours des trois dernières années correspondant au transport d'œuvres d'art. Cette liste indiquera impérativement les éléments suivants : les maîtres d'ouvrage publics ou privés concernés, les montants et la date d'exécution des prestations.
Attestations d'assurances / Codes
- Copies des attestations d'assurances civile et professionnelle en cours de validité

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

- **Présentation de l'offre**

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- **Un Acte d'Engagement :** cadre fourni à compléter.

- **Un devis détaillé par phase** : pour la partie à prix globale et forfaitaire, incluant la Prestation Supplémentaire Eventuelle de montage et démontage des œuvres.

- **Un Bordereau des Prix Unitaires et Devis Estimatif (frais de convoiement)** : cadre fourni au DCE à compléter

- **Un Mémoire technique** justifiant des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution des prestations. **Le candidat utilisera le cadre de mémoire technique joint au présent dossier ou bien mentionnera dans son mémoire à minima les éléments suivants :**

  - **Note 1** :
    - Méthodologie d'intervention
    - Présentation d'un projet de planning de préparation et de transport

  - **Note 2 :**
    - Descriptions des moyens matériels et des modes d'emballages
    - Description des moyens humains affectés à la prestation pour chaque phase

  - **Note 3 : Dispositions environnementales :**
    - Description des mesures prises pour réduire l'impact environnemental des déplacements ;
    - Description des mesures prises pour réduire l'impact environnemental des déchets générés ;

Le mémoire justificatif, un des éléments permettant d'apprécier la valeur de l'offre au vu des critères définis à l'article 6, est une pièce obligatoire à joindre à l'offre.
L'absence de ce mémoire entraînera in fine le rejet de l'offre. L'offre sera déclarée irrégulière.

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en sus (Imprimé DC4 disponible sur le site : **http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires**) :
- la nature et le montant des prestations sous-traitées ;
- le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant ;
- les conditions de paiement et modalités de règlement du sous-traitant ;
- les références du compte à créditer ;

Les mêmes justificatifs de candidature que ceux exigés des candidats ci-dessus, à l'exception du DC1 ou équivalent (lettre de candidature)

Conformément aux articles du titre IV, chapitre III du code de la commande publique, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti par le pouvoir adjudicateur les certificats et attestations prévus dans ces mêmes articles.

5.2 Ouverture des plis transmis par voie électronique

Une fois la date et heure limites de dépôt des candidatures ou des offres passées, le maitre d'ouvrage procède à l'ouverture des plis transmis par voie électronique.

Présence d'un programme informatique malveillant

Lorsqu'ils ne sont pas accompagnés d'une copie de sauvegarde, les plis transmis par voie électronique et dans lesquels un programme informatique malveillant est détecté par le maitre d'ouvrage, sont réputés n'avoir jamais été reçus et le candidat concerné en est informé dans les conditions de l'article R. 2181-1 du code de la commande publique.

Lorsqu'ils sont accompagnés d'une copie de sauvegarde, les plis transmis par voie électronique et dans lesquels un programme informatique malveillant est détecté par le pouvoir adjudicateur donnent lieu à l'ouverture de la copie de sauvegarde.

La trace de cette malveillance est conservée.

Pli incomplet, hors délais ou ne pouvant être ouvert

Lorsque le pli transmis par voie électronique est reçu de façon incomplète, hors délais ou n'a pas pu être ouvert par le pouvoir adjudicateur, celui-ci procède à l'ouverture de la copie de sauvegarde, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

S'ils ne sont pas accompagnés d'une copie de sauvegarde, les plis hors délais et ne pouvant être ouverts sont écartés par le maitre d'ouvrage.

S'agissant des plis incomplets, le pouvoir adjudicateur se prononcera au cas par cas sur la possibilité de les régulariser, en application de la réglementation en vigueur.

Modalités de signature électronique

La signature de l'offre est possible mais n'est pas obligatoire. Seul le candidat informé que son offre est retenue est tenu de la signer.

Afin d'éviter tout retard dans la notification, ainsi que toute démarche supplémentaire, les candidats sont invités à signer leur offre avant de la déposer.

A défaut, ils sont informés que le seul dépôt de l'offre vaut engagement de leur part à signer ultérieurement le marché qui sera attribué.

La signature électronique n'est pas obligatoire au stade du dépôt des offres.

L'acte d'engagement correspondant à l'offre finale de l'attributaire sera signé électroniquement par ce dernier, au stade de l'attribution.

Pour ce faire, l'opérateur économique signera au moyen d'un certificat de signature électronique qualifié, qui garantit notamment l'identification du candidat.

Catégories de certificats de signature :

Les catégories de certificats de signature à utiliser pour signer électroniquement doivent appartenir à l'une des catégories suivantes (cf. article 2.II de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique) :

- certificat qualifié délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (règlement eIDAS) ;
- certificat délivré par une autorité de certification, française ou étrangère, qui répond aux exigences équivalentes à l'annexe I du règlement susvisé.

Toutefois, en application de l'article 10 de l'arrêté du 22 mars 2019 précité, il est possible de signer avec un certificat qualifié de signature électronique délivré en application de l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics, jusqu'à l'expiration du certificat concerné (certificat RGS). Dans ce cas, le certificat de signature du signataire doit

respecter le niveau de sécurité 2* ou 3*.

Formats de signature :

Les formats de signature suivant sont acceptés : XAdES, CAdES ou PAdES.

Le format PAdES est fortement recommandé pour des raisons d'interopérabilité avec nos outils informatiques administratifs.

Recommandation importante

Pour la signature électronique, il est fortement conseillé au candidat :

- d'utiliser un certificat qualifié délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement du 23 juillet 2014 référencé dans la liste nationale de confiance consultable sur le site de l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI).
- d'utiliser l'outil de signature proposé par la salle régionale de dématérialisation des marchés publics « megalis Bretagne ».

Dans ces conditions la signature apposée bénéficiera d'une présomption de conformité. **Dans le cas contraire, le candidat devra mettre gratuitement à disposition du pouvoir adjudicateur le mode d'emploi permettant de procéder à la vérification de la validité de la signature électronique, lors du dépôt de document signé.**

Précisions :
Un document signé manuellement puis scanné n'a aucune valeur légale.
La signature d'un fichier "zip" contenant lui-même plusieurs documents ne vaut pas signature de chacun de ces documents et n'est pas recevable, **la signature électronique doit être apposée directement sur l'acte d'engagement**.

Important : la personne détentrice du certificat électronique doit également être en capacité d'engager la société.

Compléments à apporter au cahier des charges

Les candidats doivent compléter le cahier des charges par des propositions techniques concernant les points suivants : **sans objet**.

ARTICLE 6 Jugement des propositions

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles R. 2152-6 et R. 2152-7 du code de la commande publique, en application des critères et des modalités indiquées ci-dessous :

6.1 Critères de sélection des candidatures :

- Capacités économiques et financières
- Capacités techniques et professionnelles

A l'issue de l'analyse des pièces relatives à la candidature ne seront pas admises : les candidatures qui ne présentent pas les capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes.

6.2 Critères de jugement des offres :

Critères	Pondération en %
Valeur financière de l'offre : Prix des prestations de transport (Tarifs forfaitaires) – **50 %** Prix des prestations de convoiement (Prix unitaires – Au regard du BPUDE) – **10 %**	60 %
Valeur technique de l'offre ***La valeur technique de l'offre sera appréciée au vu des sous-critères suivants :*** ***Sous-critère n° 1 :*** *Pertinence* de la méthodologie d'intervention au regard de la note n**°1** – **25 %** **Sous-critère 2** : Pertinence des moyens matériels, des modes d'emballages et des moyens humains mis à disposition au regard de la note n°**2 – 10 %**	35 %
Valeur critère environnemental ***La valeur environnementale de l'offre sera appréciée au vu des sous-critères suivants :*** ***Sous-critère 1 : mesures prises pour réduire l'impact environnemental des déplacements (formation à l'écoconduite)*** ***Sous-critère 2 : mesures prises pour réduire l'impact environnement des déchets générés (par exemple recyclage des palettes)***	5%

6.2.1 Prix des prestations :

Le critère « Prix » sera apprécié au regard du montant du prix global et forfaitaire et au regard du devis estimatif du BPUDE.

La notation s'effectuera suivant la règle arithmétique suivante :

- Une note de 60 points sera affectée au moins disant
- La note pour les autres offres sera attribuée selon le rapport ci-après :

Points attribués = 60 x [P / Po]
P : prix le plus bas
Po : prix de l'offre considérée

Le critère prix sera analysé sur le prix TTC.

Discordance des prix : Marché à prix unitaires

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur le bordereau des prix unitaires prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées et c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération pour le jugement des offres et la signature du marché si le candidat est retenu.

6.2.2 Valeur technique de l'offre :

La « **Valeur technique** » et la valeur « **critère environnemental** » sera appréciée, au vu du mémoire technique sur les sous-critères indiqués ci-dessus.

Chaque sous-critère sera évalué suivant l'échelle de notation suivante :

Appréciation	Note
Excellent	10
Très satisfaisant	9
Satisfaisant	8
Assez satisfaisant	7
Moyen +	6
Moyen	5
Moyen -	4
Insuffisant	3
Très Insuffisant	2
Médiocre	1
Pas d'éléments	0

Les points obtenus seront totalisés puis recalculés de manière arithmétique, afin d'obtenir une note sur 40.

NOTA : La valeur technique des prestations sera appréciée dans la mesure où ces documents traiteront de manière précise les prestations objet de cette consultation. Tous documents généralistes seront jugés inappropriés et dévaloriseront par conséquent l'offre du candidat.

ARTICLE 7 Conditions d'envoi ou de remise des plis

En application de l'article R.2132-7 du code de la commande publique, **toutes les offres déposées pour la présente consultation doivent être remises par voie dématérialisée.**

7.1 Date et heure limite de dépôt

Les plis électroniques doivent être adressés avant le :

Lundi 14 décembre 2026 - 12 h 00

à l'adresse internet : https://marches.megalis.bretagne.bzh

Sur la page d'accueil, sélectionnez :

« Recherche avancée »
Sur l'écran de recherche avancée, dans le champ « Référence »
Indiquez : **27-1-TRANSPORT-EXPO-LOINTAINS**

Le dépôt des plis transmis par voie électronique donne lieu à un accusé de réception mentionnant la date et l'heure de réception. **Seule l'heure de fin de réception de la réponse électronique compte. L'heure limite retenue par la réception des plis correspondra au dernier octet reçu.**

Il faut donc prendre en considération le temps de l'envoi de la réponse électronique. Le fuseau horaire de référence est celui de Paris.

En cas de difficultés pour déposer les plis électroniques, il convient de contacter l'assistance Megalis au 02.23.48.04.54

7.2 Préconisations

Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les échanges d'informations intervenant dans le cadre de cette consultation font également l'objet d'une transmission par voie électronique (art. R. 2132-7 du code de la commande publique). Pour les communications adressées par le pouvoir adjudicateur aux candidats, cette transmission se fera par le biais de la salle des marchés Megalis Bretagne, à l'adresse mail du candidat renseignée dans l'acte d'engagement ou à défaut à celle renseignée dans les documents de la candidature.

Le nom donné à l'enveloppe électronique d'offre sera **27-1-TRANSPORT-EXPO-LOINTAINS.zip** (nnn-nnn-nnn est le numéro de SIREN de l'Entreprise).

Mentions concernant le dépôt d'une réponse électronique :

Pour répondre à la consultation, la personne habilitée à engager le soumissionnaire doit :
- Télécharger le dossier de consultation à l'adresse suivante : https://www.megalis.bretagne.bzh
- Etre inscrite sur la plate-forme de gestion des marchés publics citée ci-dessus

Pour répondre à la consultation, l'Entreprise cliquera, pour la consultation voulue, sur le lien « Répondre à la consultation ».
- Après avoir accepté les conditions d'utilisation l'entreprise :
- Joindra son enveloppe électronique d'offre
- Cliquera sur « confirmer et envoyer » après avoir saisi identifiant et mot de passe

L'enveloppe électronique doit être un fichier unique au format « zip » contenant les éléments mentionnés à l'article 5.1 du présent règlement de consultation.

Ces éléments seront des fichiers transmis au :
- Format Acrobat (« .pdf ») (version Acrobat 5 et postérieures)
- Format Excel (« .xls ») (version Excel 97 et postérieures) pour les documents transmis au candidat dans ce format

Le nom des fichiers et du zip ne doivent pas contenir les caractères suivants : # % & * : < > ? / { | }
Les fichiers doivent être nommés avec un maximum de 15 caractères.
Nota : des liens vers des outils zip gratuits sont disponibles sur la plate-forme.
Attention : Le soumissionnaire transmet son offre en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire, seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres.

7.3 Transmission d'une copie de sauvegarde

Conformément à l'article R. 2132-11 du code de la commande publique et à l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde, une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD-Rom, clé USB) ou sur support papier peut être adressée à l'acheteur.

Cette copie de sauvegarde doit être adressée avant la date et heure limites fixées à l'article 7.1 du présent règlement de consultation.

A l'adresse suivante :
EPCC Domaines & Musées départementaux
Abbaye de DAOULAS
Service transversal
Marine LE LUYER
21 Rue de l'Eglise
29460 DAOULAS
Horaires d'ouverture : de 9h00 à 12h et de 14h00 à 17h du lundi au vendredi - Téléphone : 02 98 25 98 00

Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention « copie de sauvegarde » ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Cette copie transmise sous pli cacheté par voie postale ou déposée contre récépissé, doit parvenir avant la date limite de remise des plis conformément aux modalités de transmission prévues ci-après.

L'enveloppe extérieure devra porter la mention suivante :
« ACCORD-CADRE A PRIX MIXTES – EMBALLAGE ET TRANSPORT DES ŒUVRES D'ART POUR L'EXPOSITION « Peintures des lointains »

ARTICLE 8 Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats transmettront leurs questions via la plate-forme de dématérialisation MEGALIS BRETAGNE au plus tard 6 jours calendaires avant la date de remise des offres.